

Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un visa délivré en qualité de stagiaire (changement de statut exclu), ou à défaut justifier d'une entrée régulière en France et de la nécessité impérieuse liée au déroulement du stage ;
- effectuer un stage dans l'un des cas prévus par l'art. R. 313-10-1 du CESEDA (dans le cadre d'études à l'étranger, d'une formation professionnelle d'un salarié d'une entreprise étrangère ou d'une formation complémentaire dans un établissement de santé) ;
- disposer de moyens d'existence suffisants ;
- ne pas de constituer de menace pour l'ordre public.

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire)
- Visa de long séjour** mention « carte à solliciter » délivré en qualité de stagiaire
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Convention de stage** conclue entre le stagiaire, l'organisme étranger et l'organisme d'accueil en France,
- Justificatifs des moyens d'existence** :
 - Stage dans le cadre d'un cursus ou formation à l'étranger : Au minimum 615 euros par mois, prenant en compte la gratification du stage.
 - Stage d'un salarié d'une entreprise étrangère dans le cadre d'une formation professionnelle : SMIC brut mensuel, en prenant en compte la gratification de stage et la rémunération par l'entreprise étrangère.
 - Stage dans un établissement public de santé en vue de bénéficier d'une formation complémentaire conduisant à la reconnaissance d'un niveau de qualification professionnelle : montant de la rémunération prévue pour les étudiants faisant fonction d'interne (ou, pour les stagiaires infirmiers, le montant du SMIC mensuel) ;
- 2 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- Déclaration sur l'honneur JOINTE concernant votre situation familiale complétée, datée et signée**

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS ou un courrier lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Première demande de titre de séjour « stagiaire » : **75€**

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pays de résidence	Ville de résidence
Conjoint(e) <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Union libre	Depuis le :						
Enfants							
Père							
Mère							
Frères et sœurs							

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci-dessus.

Signature :

Fait à STRASBOURG le : ___/___/___

